

# BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés ci-après désignés :

## LE VENDEUR

Nom : .....  
Adresse : .....  
N° de cheptel : .....

## L'ACHETEUR

Nom : .....  
Adresse : .....  
N° de cheptel : .....

Concernant les bovins désignés ci-après :

N° National d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Date de livraison

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

▪ **LE VENDEUR** s'engage à reprendre (cocher la case correspondante) :

- les animaux réagissant                       l'ensemble du lot acheté

à l'endroit où ils ont été livrés (ou à organiser leur départ à destination d'un abattoir ou d'un centre d'engraissement), dans un délai de dix jours à compter de la date de réception du résultat d'analyse si l'un d'entre eux présente un résultat non favorable aux examens suivants (cocher les cases correspondantes) :

- BVD** : si le test virologique (antigénémie ou PCR) réalisé sur un prélèvement de sang effectué par un vétérinaire est non négatif.  
 **PARATUBERCULOSE** : si le test en sérologie individuelle réalisé sur un prélèvement de sang effectué par un vétérinaire est non négatif.  
 **BESNOITIOSE** : si le test en sérologie individuelle réalisé sur un prélèvement de sang effectué par un vétérinaire est non négatif.  
 **NÉOSPOROSE** : si le test en sérologie individuelle réalisé sur un prélèvement de sang effectué par un vétérinaire est non négatif.  
 **IBR** : si le test en sérologie individuelle réalisé sur un prélèvement de sang effectué par un vétérinaire est non négatif.  
 **AUTRE (préciser)** : .....  
 .....  
 .....

Si la transaction financière a déjà été réalisée, le vendeur s'engage à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente à l'exclusion de tous frais ou débours.

▪ **L'ACHETEUR** s'engage à isoler les bovins listés ci-dessus jusqu'à la réception des résultats d'analyses. En cas de résultat défavorable, il s'engage à prévenir le vendeur par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 30 jours à partir de la date de livraison des bovins et à maintenir l'isolement de ces derniers jusqu'à leur reprise par le vendeur.

Fait en triple exemplaire à ....., le .....

LE VENDEUR\*,

L'ACHETEUR\*